



ENTREPRISE DRC DEPANNAGE RAMONAGE CHAUFFAGE

David ROCHA CARIA
21 Rue Anatole France 60290 RANTIGNY
Port : 06.13.86.57.75
Tél : 03.44.56.27.46
@ : daroca60@yahoo.fr

CONDITIONS DE CONTRAT D'ENTRETIEN

Il est convenu les accords suivants :

Article 1 : Services et prestations compris dans le contrat d'entretien

✓ *Visite entretien annuelle comprenant :*

Un constat sur l'état et le bon fonctionnement de l'appareil,
Le nettoyage du corps de chauffe et du brûleur,
Le nettoyage des électrodes d'allumage et ionisation avec réglage,
La vérification de la température et de l'étanchéité des raccords gaz,
Le ramonage du conduit de fumée (pour les appareils concernés),
La vérification du vase d'expansion,
Vérification du bon fonctionnement des pompes de recyclage et de chauffage.

✓ *Main d'œuvre et déplacement en cas de panne justifiée (hors dimanches et jours fériés)*

Article 2 : Services non compris dans le contrat d'abonnement

- ✓ *Pièces détachées*
- ✓ *Main d'œuvre et déplacement en cas de panne injustifiée (absence de gaz, de fioul, électrique et manque d'eau)*
- ✓ *Toutes les interventions extérieures à l'appareil*
- ✓ *Détartrage des installations et les installations endommagées par de l'eau trop calcaire ou trop adoucie.*
- ✓ *Les réparations causées par le gel*
- ✓ *La détérioration à la suite de mauvaises manipulations de la part de l'utilisateur ou autre intervenant extérieur (hors accord avec l'entreprise).*

Article 3 : Prix et Reconduction du contrat

Le présent contrat est souscrit de façon forfaitaire et pour une durée de 12 mois à partir de la date de signature.

Dans le mois précédent la fin du contrat, un courrier de renouvellement de contrat vous sera envoyé, il vous sera proposé une date de rendez-vous afin de procéder à la visite annuelle qu'il conviendra de confirmer.

Ce prix est révisable chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement.

Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h - 18 h et le samedi 8h - 12 h